



Gruppo di Lavoro  
per la Convenzione  
sui Diritti dell'Infanzia  
e dell'Adolescenza

## 9. LE DROIT AU JEU ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

En Italie il existe encore une certaine résistance pour reconnaître le droit au jeu en tant que base -comme la santé et l'instruction- du parcours de croissance de chaque individu. Le jeu et le temps libre pour les parents et les professeurs sont encore liés au concept de récompense et ne sont toujours pas conçus comme un droit. Dans le monde de l'école la nécessité innée des enfants au jeu libre reste un concept étranger, les enfants ont besoin plus que d'une indication sur quoi faire, du temps et des espaces que de la permission de faire. L'amusement entre dans l'école, mais toujours avec un but, un objectif didactique, un contour, des limites et un sens fortement marqués par l'adulte qui l'autorise, et seulement dans un contexte et un "setting" que celui-ci a réputé sûr. Trop souvent le jeu est utilisé par les professeurs et les éducateurs comme monnaie d'échange pour gérer les classes indisciplinées et vivaces. Un changement culturel est nécessaire pour pouvoir voir l'activité ludique pas comme un acte superflu, ni comme un acte dérangeant ou potentiellement dangereux, mais comme un droit essentiel auquel sont naturellement liés les devoirs des institutions et du monde adulte, comme il est souligné dans le Commentaire Général n° 17 du comité de l'ONU, qui d'autre part n'a pas été traduit ni diffusé en Italie. Comme il a déjà été mis en évidence dans le 8° rapport CRC, il existe une forte contradiction entre l'exercice du droit au jeu et l'affirmation des règlements liés aux questions privées, à la propriété et à la paix commune, règlements typiques du monde adulte, visant à gérer l'activité ludique spontanée pour préserver les espaces et le temps de tout ce qui est bruit, chaos et désordre. Puisque les obstacles au jeu dans les lieux publics limitent

### **ALI per Giocare**

Associazione Italiana dei Ludobus e delle Ludoteche

Sede legale: Viale G. Mazzini, 25 – 03100 Frosinone - tel. 0775835037 – fax 0775835061

Codice fiscale: 92097350349 - Partita IVA: 02076240346

Pagina web: [www.alipergiocare.org](http://www.alipergiocare.org) E-mail: [segreteria@alipergiocare.org](mailto:segreteria@alipergiocare.org)



l'autonomie, la possibilité de trouver de nouveaux amis, de s'approcher à l'aventure et d'activer des procès de croissance, dans les dernières années quelques Administrations Locales - grace aussi au projet "Città Amiche dei Bambini e delle Bambine" (Villes Amies des Enfants), et à l'action d'advocacy des réseaux du territoire, des organisations et des groupes organisés - c'est activée en intervenant sur les réglementations municipales, de Police locale et des immeubles, qui souvent interdisent le jeu. Toutefois le contexte général et local est encore traditionnellement lié au concept de loisir comme "exception", le plus souvent avec de très vieux règlements. Face à l'absence d'un cadre législatif national et local de soutien e promotion du droit au jeu, on sent le besoin d'un réseau capable de véhiculer des visions et des projectualités communes pour communiquer, répéter et reproduire si nécessaire, les expériences plus significatives.

Le monde des jeux électroniques, on- et offline, et plus en général du virtuel, lié à l'usage d'internet, est devenu pour les adolescents et les enfants un vrai espace de rencontre et d'expérience relationnelle libre du regard adulte: un lieu différent où on joue ensemble, chacun restant dans sa propre chambre et où les expériences assument des contours indéfinis tout en oubliant que, malgré que ce ne soit qu'un lieu virtuel, les répercussions sur la vie réelle et concrète et sur l'individu sont innégables. Dans ce cadre les effets comme les espaces publiques qui perdent la possibilité de jouissance du jeu; la spécialisation de certains contextes sur le jeu guidé et la compression du jeu libre; la délégitimation de l'activité ludique comme "indicateur" du bien-être et de la qualité de vie; la compression de l'amusement des enfants dans des espaces fermés et/ou à la maison, lieux qui prévalent pour 98% des mineurs; sont évidents. En ligne avec ce cadre désolant, on souligne le fait que la warehouse de l'ISTAT (Institut National Statistique) ne contemple aucune enquête statistique des habitudes liées au jeu, tandis que des actions parallèles ou semblables comme le sport ou l'activité physique sont objectifs de recherche de plusieurs enquêtes. La lacune d'une réelle "culture" sur et du jeu -un autre exemple pourrait être l'absence des Techniques Concrètes de Jeux dans les curricula de formation des éducateurs, enseignants et de tous ceux qui travaillent avec l'enfance -

## ALI per Giocare

Associazione Italiana dei Ludobus e delle Ludoteche

Sede legale: Viale G. Mazzini, 25 - 03100 Frosinone - tel. 0775835037 - fax 0775835061

Codice fiscale: 92097350349 - Partita IVA: 02076240346

Pagina web: [www.alipergiocare.org](http://www.alipergiocare.org) E-mail: [segreteria@alipergiocare.org](mailto:segreteria@alipergiocare.org)



s'accompagne de l'absence d'une couverture économique publique efficace pour tous les projets des associations du Troisième Secteur qui malgré tout ont au centre de leurs actions la promotion et la pratique du jeu, comme il est laissé entendre dans l'art. 31 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et de l'Adolescent.

Avec la loi 285/97 des services socio-éducatifs et de loisir, destinés surtout aux enfants de l'âge des primaires, ont été activés, en comblant la lacune structurelle des financements publics, même si la partie adressée à promouvoir la perception des mineurs comme sujets réels de droits, à travers une meilleure fruition de l'entourage, est restée nettement en deuxième plan. Des services comme la **Ludothèque** - un lieu de fruition libre du jeu - ou le **Ludobus** (ludothèque ambulante) - instrument qui transforme le contexte urbain en une occasion d'échanger et de rencontre - nés du financement des lois 285, aujourd'hui restent des expériences occasionnelles et de niche, financées exclusivement par des privés. En ce qui concerne la **Ludothèque**, bien que plusieurs institutions et associations du Troisième Secteur aient ratifié la **Carte Nationale des Ludothèques Italiennes**, qui en définit les caractéristiques et les indicateurs de qualité comme "service public pour le jeu", un abus de l'utilisation du nom ludothèque pour masquer des jardins de l'enfance ou des baby parking continu, ainsi que l'absence d'une législation de référence locale et nationale, claire et continue et un curriculum formatif universitaire pour le futur ludothécaire. Le Ludobus reste complètement sous-estimé dans son potentiel: toujours plus utilisé pour des interventions d'animation, plutôt que pour des projets continutatifs et structurés; il n'est donc pas utilisé dans son sens d'origine comme instrument pour récupérer de manière ludique les jardins et les espaces publiques et pour surveiller et soutenir la situation sociale. De même, les moments, soit institutionnels qu'organisés par le Troisième Secteur, le privé ou les écoles, liés au jeu restent marginaux - le 28 Mai la Fête Mondiale du Jeu, lancée par ITLA en 1998 et partagée et approuvée par l'ONU, et le 20 Novembre Journée Internationale des Droit de l'Enfant.

## ALI per Giocare

Associazione Italiana dei Ludobus e delle Ludoteche

Sede legale: Viale G. Mazzini, 25 - 03100 Frosinone - tel. 0775835037 - fax 0775835061

Codice fiscale: 92097350349 - Partita IVA: 02076240346

Pagina web: [www.alipergiocare.org](http://www.alipergiocare.org) E-mail: [segreteria@alipergiocare.org](mailto:segreteria@alipergiocare.org)